

L'Office du Niger : îlot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole ?

Jean-Yves MARCHAL *

ABSTRACT

Bibliography abounds in details about natural, technical and economical conditions of the development of the « Office du Niger » lands. This article aims to show the human aspects of this enterprise and insists on the opposition between the wish of constituting a modern countrymen center and that of creating an area of intensive agricultural production. After a brief introduction in order to retrace the Office program since the twenties and progression of the main hydraulic works and steps together with the settlement of more than thirty thousand inhabitants, the author analyses the conditions leading up to the conflict opposing the tillers to the Office representatives.

It's not the planning scheme which determined the creation of a new farmer's type, but the aspects of the colonization itself which ordered a reconsideration of the land reclaiming programs.

* * *

Dans le cadre des études menées par l'ORSTOM sur les mouvements de colonisation agricole voltaïques, une mission composée de trois chercheurs s'est rendue en janvier 1971 auprès des colons *mossi* établis dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger.

Nous reproduisons, ici, des extraits du rapport rédigé à la suite de cette mission¹. Ils portent sur la présentation sommaire de l'Office, l'évocation de son histoire et des difficultés auxquelles il s'est heurté au cours des quarante dernières années.

Notre propos n'est pas de critiquer l'Office du Niger. Nous sommes pleinement conscients de ce que l'Office continue à supporter aujourd'hui les effets de conception datant de la période coloniale (bien des erreurs initiales n'ont pas fini d'hypothéquer son avenir) et nous savons combien il est difficile d'infléchir une entreprise de cette nature. Nous souhaitons simplement que les enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience de mise en valeur ne soient pas oubliés alors que l'on se préoccupe toujours d'aménager des terres neuves sous les mêmes latitudes.

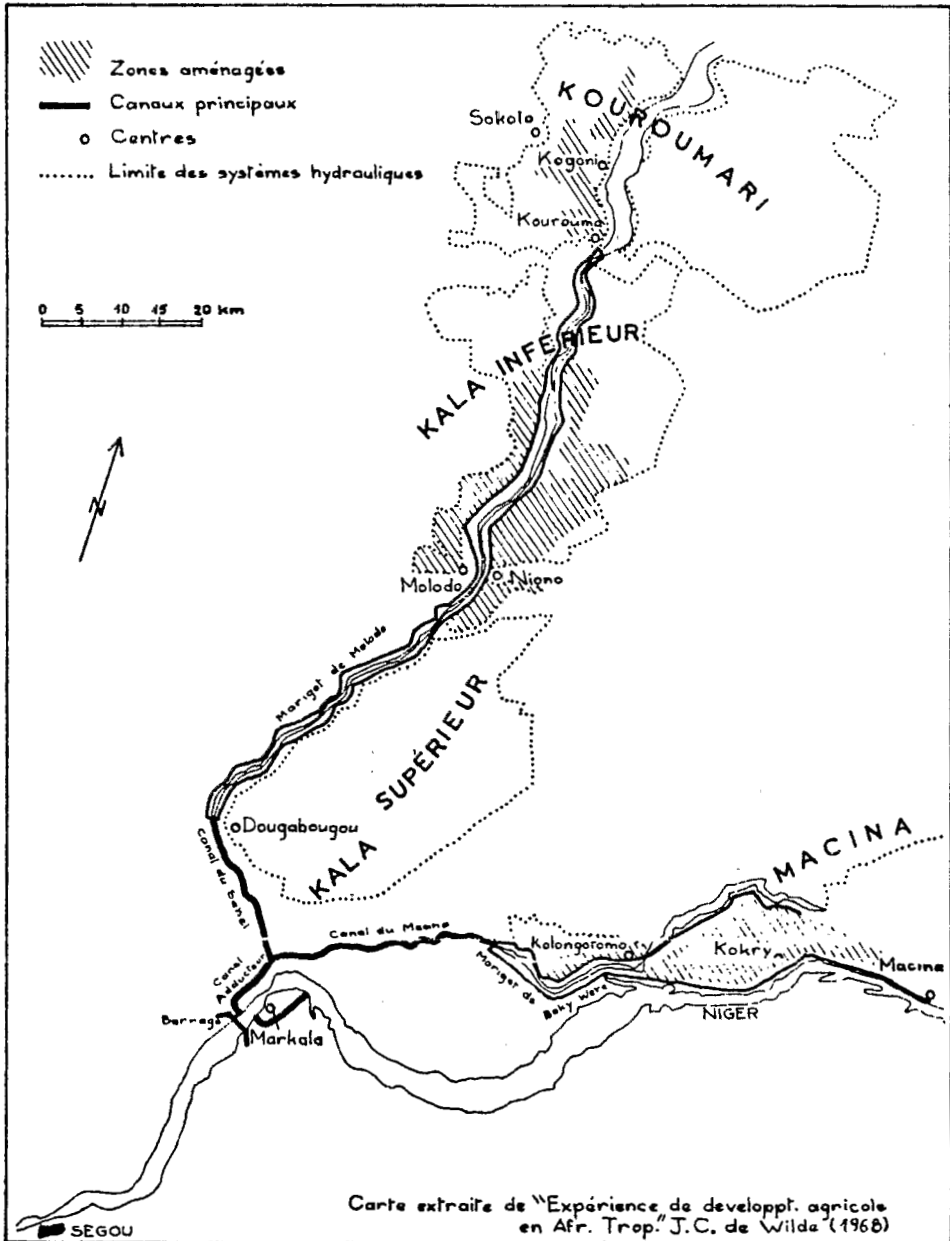
L'Office du Niger se présente comme une entreprise agricole qui pratique la culture irriguée sur une grande échelle. À partir du barrage de Markala (ou

* Section de géographie, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), Ouagadougou, Haute-Volta.

1. Cf. *Les colons mossi de l'Office du Niger - L'expérience de trente années de colonisation agricole dirigée*, ORSTOM, Ouagadougou, juillet 1971, 139p. (multigr.) par J. Y. MARCHAL, en collaboration avec J. M. KOHLER et G. REMY.

Sansanding), établi sur le fleuve Niger à quarante kilomètres en aval de Ségou, un système d'irrigation permet la mise en eau de quelque 56 000 ha répartis le long de la rive gauche, d'une part, et vers le nord, d'autre part, sur plus d'une centaine de kilomètres (carte 1). Une organisation complexe nécessitant la création de nombreux services (2 400 employés permanents) a été mise sur pied pour l'extension et

OFFICE DU NIGER
CARTE DE SITUATION DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS



l'entretien du réseau hydraulique, l'encadrement du paysannat, la production agricole et les activités industrielles et commerciales (quatre rizeries, une usine d'égrenage du coton et ses annexes : huileries, savonneries, une sucrerie).

Cinq secteurs aménagés successivement depuis 1934 sont actuellement exploités par l'Office : Kolongotomo (14 400 ha) sur la rive gauche du Niger, Niono (20 700 ha), Molodo (7 800 ha) et Kourouma (11 000 ha) au nord du fleuve et de part et d'autre du canal du Sahel, enfin Dougabougou (1 700 ha) dans le Kala supérieur. Alors que les quatre premiers périmètres ont été destinés à la production du riz et du coton (surtout Niono et Kourouma), le dernier, depuis sa création en 1965, est consacré à la culture de la canne à sucre.

Cependant, sur cet ensemble de 55 600 ha desservis par un réseau de canaux et de drains, seulement 37 000 ha étaient contrôlés par l'Office au cours de la campagne agricole 1969-70, dont 12 400 ha (le tiers de la superficie) exploités en régie et 24 600 ha mis en culture par les colons. Près de 19 000 ha étaient donc en jachère ou, définitivement abandonnés par l'Office, portaient quelques cultures dérobées pour le seul compte des colons. Ceux-ci, au nombre de 32 000 (3 500 familles et 7 000 travailleurs-hommes) sont répartis dans 104 villages ; les secteurs de Niono et de Kolongotomo étant les plus peuplés.

La campagne 1969-70 a porté sur 32 900 ha de riz (12 400 ha en régie directe et 20 500 ha en colonat), 2 800 ha de coton et 1 100 ha de canne à sucre. Les productions agricoles collectées ont été de 36 000 T de paddy, 3 300 T de coton-graine et 55 000 T de canne. Signalons enfin, que la culture du coton ayant été abandonnée en 1970-71, l'Office du Niger produit aujourd'hui essentiellement du paddy et cherche à étendre la culture de la canne à sucre.

Ces données permettent d'appréhender la situation actuelle de l'Office du Niger. Quatre points méritent d'être soulignés :

- L'abandon ou la « mise en jachère » de 35% des terres aménagées pour cause de déficience permanente du réseau d'irrigation et de drainage, de nivellement imparfait, d'envahissement des casiers par les plantes adventices ; preuve que les techniques ne sont pas parvenues à maîtriser le milieu naturel.
- L'exploitation en régie directe du tiers des superficies restantes, ce qui sous-entend que l'exploitation en colonat n'a pas totalement répondu aux espoirs escomptés.
- Le pas définitivement pris par la production du paddy sur celle du coton alors, qu'à l'origine, seule cette dernière a justifié la création de l'Office ; le riz devait être la culture de subsistance des colons.
- Le rapport superficie cultivée/population, qui est loin de caractériser une agriculture intensive que devrait exiger l'exploitation d'un périmètre irrigué : 37 000 ha au total par 32 000 habitants ; rapport 1,2 ha/habitant. Par le biais de l'exploitation en régie, ce rapport s'abaisse à 24,600 ha/32 000 hab. soit 0,77 ha/hab., ce qui est encore élevé. Quant au rapport superficie cultivée/travailleur actif, il est voisin de 3,5.

Cette situation propre à l'Office en 1971, n'est pas récente pour autant. Elle a déjà fait l'objet de nombreuses critiques dont la principale est que les objectifs n'ont jamais été atteints. On peut même dire que dès le début de sa mise en exploitation, l'intérêt de l'Office du Niger fut vivement mis en cause.

Peut-être est-ce dans cette disproportion entre projet et réalisation que réside l'explication fondamentale de la grande instabilité de la politique de l'Office et de sa recherche

insatisfaisante d'un équilibre technique, économique et humain [...] L'Office a toujours été préoccupé par son engagement initial de créer un îlot de prospérité. Or les conditions étaient telles qu'il était difficile de concilier le point de vue du colon et les soucis financiers de l'Office en tant qu'entreprise [...] L'Office a continuellement cherché à améliorer cette situation en procédant à des changements d'orientation dans ses méthodes d'exploitation (par des salariés ou par des colons), dans ses objectifs de production (plus de coton ou plus de riz), dans ses techniques agricoles (plus ou moins de mécanisation)².

Cependant, aucun de ces efforts ne sont parvenus à faire de l'Office une réussite. Placé, une fois de plus, depuis l'indépendance du Mali, à la croisée des chemins, l'Office continue à chercher sa voie.

I - LES PROJETS ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS

L'origine de l'Office remonte au début du siècle et s'identifie à l'introduction de la culture du coton en Afrique occidentale française (Association cotonnière coloniale créée en 1903). Mais, c'est surtout au lendemain de la Première Guerre mondiale que la pénurie de coton stimula les intérêts publics et privés en faveur de cette culture. Après des tentatives d'amélioration de la culture cotonnière en terre sèche, qui ne furent pas couronnées de succès, la préférence fut donnée à la culture irriguée.

En 1919, fut créé le Comité du Niger, chargé d'appuyer dans ce sens l'action de l'État français. La même année, une mission d'étude fut envoyée au Soudan, dirigée par E. Béline, ingénieur des Travaux publics, déjà familiarisé, après un séjour en Inde, avec les questions d'irrigation. Ce dernier conclut à « l'adaptation remarquable de la crue du Moyen-Niger aux besoins hydrauliques de la culture cotonnière³ ».

Un premier avant-projet d'aménagement de la vallée fut établi en 1920 (programme CARDE). Les possibilités d'irrigation étaient estimées à 1 600 000 ha dont 750 000 en zone prédeltaïque, sur la rive droite du fleuve (le casier de Baguineda dont on entreprit la construction était conçu comme l'embryon de ce futur périmètre), 250 000 ha, toujours en zone prédeltaïque, sur la rive gauche et 600 000 ha en zone deltaïque (jamais réalisée). Ce plan d'aménagement était accompagné d'un projet de colonisation agricole du pays. La conception générale des projets s'inspiraient de l'expérience en cours dans la plaine de Gézirha, au Soudan anglo-égyptien.

Une compagnie privée, la *Compagnie générale des colonies*, puis un organisme public dirigé par Béline, le *Service général des textiles et de l'hydraulique agricole* furent successivement chargés de ces travaux. Des études topographiques révélèrent que les terres qui s'étendent sur la rive gauche du fleuve, s'abaissent à mesure que l'on

2. J. C. de WILDE « Mali : l'Office du Niger. Une expérience d'agriculture irriguée », dans *Expériences de développement agricole en Afrique tropicale*, tomes I et III, Maisonneuve et Larose, Paris 1968, p. 9.

3. Cette mission avait conclu peu de temps auparavant au peu d'intérêt de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du Sénégal.

« Le climat du delta central est du type soudano-sahélien. La saison des pluies se situe de juin à octobre avec une forte intensité de la mi-juillet à la mi-septembre (moyennes pluviométriques 1944-1960 : Kolongotomo : 653 mm, Niono : 671 mm et Kourouma : 614 mm). La pluviométrie peut varier considérablement d'une année à l'autre, avec des amplitudes de 200 à 300 mm (ex. Kolongotomo : 611 mm en 1949 et 841 mm en 1954, Niono : 767 mm en 1952 et 548 mm en 1959 et Kourouma : 416 mm en 1949 contre 828 mm en 1954).

Dans ces conditions, même en saison des pluies, les irrigations de complément sont d'un grand secours. Or, à la hauteur de Markala, les crues apparaissent en mai et culminent en octobre (le débit moyen est alors de 5000 m³/s). On voit donc que la période de larges possibilités d'irrigation coïncide avec la saison des cultures » (Aw, D. J., *Historique de l'Office du Niger*, s.l. ; Office du Niger, 1963, 5p. (multigr.).

s'éloigne du lit ; ce qui devait faciliter l'irrigation et décida, plus tard, de la priorité accordée à l'aménagement de cette zone⁴. Parallèlement, étaient poursuivies des recherches agronomiques portant sur le coton et le riz ainsi que des expériences de colonisation agricole dans les premiers casiers aménagés à partir de 1925, à Niénébalé et Baguineda, par le *Service temporaire des irrigations du Niger* (S.T.I.N.). Ces aménagements portaient en 1930 sur 7 500 ha, dont 3 000 irrigués.

À partir de ces expériences, jugées concluantes dès 1927, il fut retenu que les terres irriguées devraient être exploitées par des colons plutôt que par des salariés. Le coton serait leur culture de rapport, et le riz, leur culture de subsistance.

En 1929, Bélimé établit un nouveau projet. Ce dernier donnait la priorité à l'aménagement de la rive gauche du fleuve où 960 000 ha pouvaient être irrigués (510 000 ha pour le coton et 450 000 ha pour le riz) et proposait l'installation de 300 000 immigrants, originaires des régions peuplées du Soudan et de la Haute-Volta, pour l'exploitation de cet ensemble agricole.

C'est pour l'exécution de ce programme que fut créé, par un décret en date du 5 janvier 1932, l'Office du Niger, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui se substitua aux services existants (sauf le S.T.I.N. qui ne fut dissout qu'en 1937). Cet Office avait pour objet « la mise en valeur par l'irrigation de la vallée du Niger, l'exécution des travaux, l'aménagement, la colonisation et l'exploitation des terres commandées par les aménagements hydrauliques et de la région lacustre, ainsi que toutes études et travaux y afférant ». On remarque donc que, dès l'origine, l'Office n'était pas conçu comme un simple service de travaux publics.

Outre le réseau hydraulique de Sotuba, desservant le centre de Baguineda⁵, la principale réalisation de génie civil a été le barrage de Sansanding, construit par un consortium d'entreprises et terminé en juin 1947 (et non en 1941, comme prévu, du fait de la guerre).

De ce barrage part un canal adducteur de 8 kms qui se divise en deux branches pour former le canal du Sahel (terminé en 1935) et le canal du Macina (achevé en 1951). Tous les périmètres de l'Office ont été désormais réalisés de part et d'autre de ces deux canaux. En 1935 commença l'aménagement du centre de Kolongotomo (ou Boky-Were) et en 1937 celui de Niono. En 1940, 15 000 ha étaient aménagés et en 1945, un peu plus de 25 000 ha.

À cette date, une enquête décidée par le gouvernement général des colonies conclut à la nécessité de l'arrêt des extensions pendant une pause de cinq ans, car l'effort de guerre avait abouti à une mise en valeur hâtive et mal étudiée. Cet arrêt devait permettre « l'amélioration des aménagements intérieurs, une remise en ordre de l'exploitation des terres et des rapports avec les colons. des études agronomiques plus poussées qui firent considérer sous un jour plus favorable de nouvelles perspectives d'extension et permirent d'en fixer les principales techniques et les nouvelles modalités d'exploitation⁶ ».

4. « Cette action pour revivifier le delta mort était opportune car, comme dans tous les deltas, les défluent du Niger coulent sur des lignes de faîte. Leur utilisation pour l'adduction des eaux d'arrosage était donc tout indiqué. (Les canaux du Sahel et du Macina empruntent le tracé de deux défluent). Le drainage peut être fait dans les parties basses intercalées entre les défluent. Par ailleurs, le pendage général sud-ouest, nord-est, permet d'irriguer les terres par simple gravité à partir du barrage de Markala ; point le plus haut du delta central nigérien » (Aw, *loc. cit.*).

5. Le centre de Baguineda fut intégré à l'Office jusqu'en 1961.

6. M. GUILLAUME, « Les aménagements hydro-agricoles de riziculture et de culture de décrue dans la vallée du Niger », dans *Agronomie tropicale*, vol. XV, nos 1-4, 1960, pp. 280-281.

En 1950, la *Commission d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-Mer* » proposa de fixer l'étendue des cultures nouvelles à 180 000 ha, soit 105 000 en coton et 75 000 en riz. Ce programme devait être réalisé en dix années. Il connut un début de réalisation avec l'aménagement du secteur de Molodo (commencé dès 1948), puis de celui de Kourouma (à partir de 1952). Cependant, malgré un rythme de 2 000 à 4 000 ha aménagés tous les ans jusqu'en 1960, des difficultés financières et la perspective de l'indépendance des États africains, ne permirent pas la réalisation complète de ce programme.

En 1961, l'Office du Niger a été transféré à l'État malien qui l'intégra dans son premier plan quinquennal de développement économique. Les superficies irriguées devaient être portées à 60 000 ha à la fin du plan. Dans le cadre d'accords signés avec l'URSS en 1962, les extensions reprirent lentement à Kourouma et à Niono (3 600 ha nouveaux, réceptionnés en 1964). En 1965, un dernier secteur fut créé pour la production de la canne à sucre, près de Dougabougou. Il atteint aujourd'hui une superficie de 1 700 ha.

Ces cinq dernières années, la politique d'extension céda le pas au programme d'intensification de la production. La priorité fut donnée aux *ERD* (Exploitation en régie directe) et surtout à celle de Kourouma qui bénéficia des aménagements les plus récents. Aujourd'hui, la superficie totale aménagée couvre 55 658 ha (fig. 2).

II - LE COLONAT

« Il ne suffira pas d'établir de superbes systèmes de barrages et de canaux, il faudra régler la question de la colonisation qui nous fournira les moyens de nous procurer la main-d'œuvre indispensable. Le mode de colonisation devra fournir à nos exploitations une main-d'œuvre sérieuse, un personnel permanent capable de produire le travail régulier et méthodique pouvant seul donner des résultats lucratifs. On s'adressera de préférence aux populations plus éloignées. Nous devons préparer l'émigration volontaire des populations très denses du Mossi... » Ainsi s'exprimait en 1920, un membre du Comité du Niger⁷, une fois connu le projet de mise en valeur de Bélimé. Quelques années plus tard, ces idées devaient être suivies, non sans se heurter, toutefois, à des difficultés, car « le désir des populations de s'installer à l'Office du Niger, avait été, dès le départ, très surestimé⁸ ».

A - L'intégration des populations locales et les recrutements

Après l'expérience de colonisation de Niénébalé où 150 ha furent distribués à une vingtaine de familles, on intégra à la colonisation du casier de Bagueda les populations des villages avoisinants. Ainsi, dès 1928, un millier de *Bambara* cultivaient les casiers aménagés par la S.T.I.N.⁹.

7. Général HELLO, *La colonisation et la main-d'œuvre au Soudan et en Haute-Volta*, Publication du Comité du Niger, s.l.; s.d. (post 1920), pp. 6, 11, 12 et 28.

8. De WILDE, *loc. cit.*, p. 15.

9. Les colons de Niénébalé et de Bagueda, avaient déjà été réquisitionnés pour la construction du réseau hydraulique. 4 500 travailleurs, encadrés par un personnel militaire du génie et de l'artillerie, ont constitué la main-d'œuvre des chantiers de la S.T.I.N. de 1925 à 1927, (Aw, D.J., *op. cit.*).

Par la suite (1935/36), les populations des villages de Boky-Were furent contraintes également, avec l'assentiment de l'administration en place, de cultiver les premiers casiers aménagés à Kokry-Kolongotomo.

Ainsi, le colonat de l'Office du Niger est passé de 1 200 personnes, en 1930, à plus de 7 000 personnes en 1936¹⁰. Puis, les aménagements continuant à s'étendre dans les zones cette fois, inhabitées, ou très peu peuplées, la contrainte a permis de recruter au loin les travailleurs qui faisaient défaut sur place.

Cette mesure nécessitée par la faible pression démographique du Macina avait été décidée de longue date. L'Office, conçu dans le cadre de l'A.O.F. et plus particulièrement des pays de la boucle du Niger, devait servir d'exutoire aux régions considérées très peuplées du Soudan et de la Haute-Volta. Les pionniers autochtones ont donc ouvert la voie au recrutement extérieur grâce auquel les *Mossi* et *Samo* de la Haute-Volta, puis les *Minianka* et *Bambara* du Soudan ont peuplé successivement les centres de l'Office du Niger.

En 1937, les recrutements de main-d'œuvre voltaïque ont débuté dans le cercle de Ouahigouya, intégré depuis le 1^{er} janvier 1933 à la colonie du Soudan. Les immigrants étaient des *Samo*, originaires de la région de Tougan et du Sud-Ouest de la circonscription de Gourcy, et des *Mossi* provenant de la subdivision centrale de Ouahigouya, puis, plus tard, de la subdivision de Kongoussi (carte 2).

Jusqu'en 1947, soit pendant dix années, la majorité des colons installés sur les terres de l'Office ont été recrutés dans cette région, cœur de l'ancien royaume du Yatenga, considérée, du fait de son fort peuplement, comme un « réservoir d'hommes¹¹ ». Cependant, « la surpopulation d'une région, même conjuguée à l'insuffisance des ressources économiques, n'est pas toujours une raison suffisante pour déterminer des mouvements d'émigration importants et durables¹² ». L'attachement au pays peut être plus fort que les promesses, souvent aléatoires, de bien-être. Autrement dit, si les *Mossi* du Yatenga avaient pris l'habitude de pallier aux insuffisances locales en recourant aux migrations temporaires (surtout au Ghana) comme sources de revenus complémentaires, entrer en colonisation sur les terres irriguées du Niger revenait pour eux à s'expatrier définitivement ; ce pour quoi ils n'étaient pas préparés. Les agents recruteurs de l'Office ont dû admettre ce fait, en considérant le peu d'empressement que suscitaient les invitations au colonat, parmi les populations¹³.

Aussi l'administration coloniale, bien secondée en l'occurrence par les chefs coutumiers, fut-elle obligée de recourir à une certaine coercition afin de constituer les premiers contingents d'immigrants en partance pour les rives du Niger. Par la suite, il ne fut plus nécessaire d'obliger les chefs de familles à partir ; les colons, en visite au

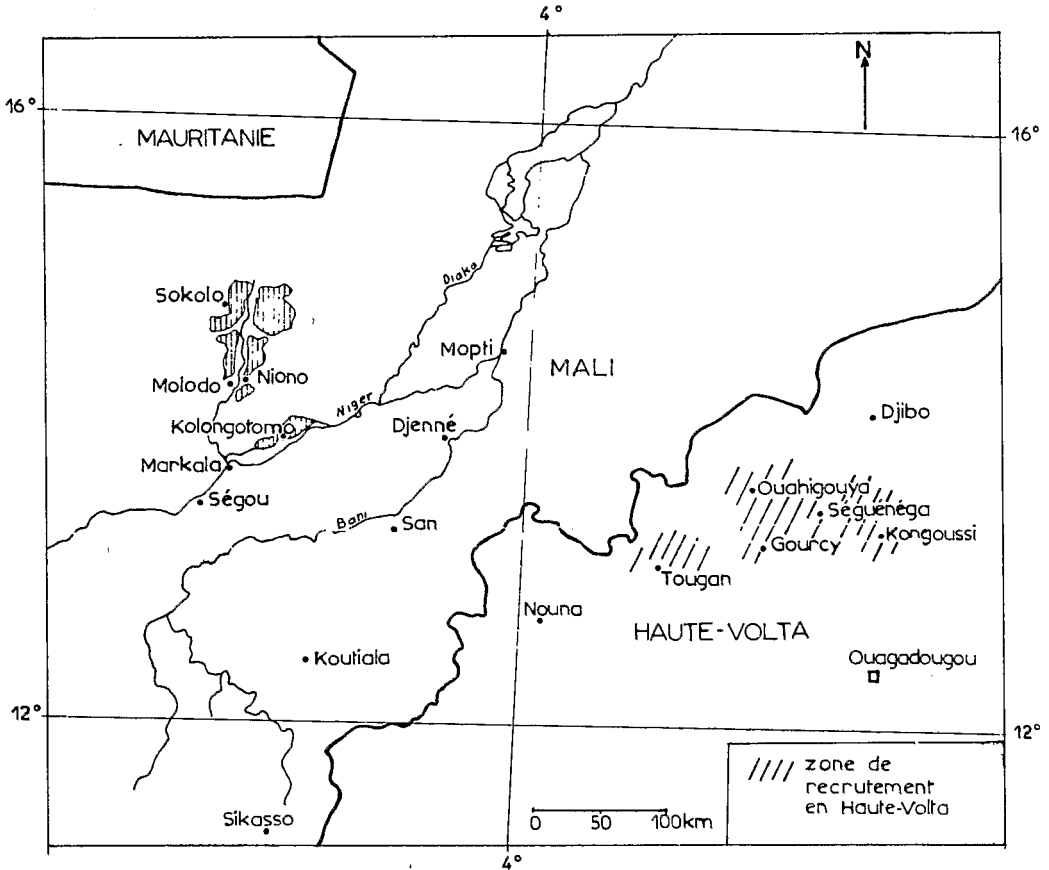
10. Cette pratique de l'intégration s'est perpétuée chaque fois que les aménagements sont venus encercler des villages « traditionnels ». Tel fut encore le cas de Sokolo (Centre de Kourouma) en 1953.

11. Un recensement effectué en 1929, dans le cercle de Ouahigouya donnait pour les quatre provinces du Yatenga, (qui recouvraient à peu près la population de la subdivision centrale actuelle), les chiffres suivants : provinces du Balum : 88 900 hab. ; du Widi : 68 600 hab. ; du Togo : 69 000 hab. ; du Rassam : 31 900 hab. ; soit un total de 258 400 hab. et une densité voisine de 47 hab./km² (Archives administratives du Cercle de Ouahigouya, C.V.R.S., Ouagadougou).

12. D. ZAHAN, *Les Mossis du Delta central nigérien*, s.l., s.d., 42p. multigr. + annexes, p. 26.

13. Les promoteurs de l'Office du Niger avaient pensé que l'immigration s'effectuerait d'elle-même : « Le Noir soudanais ne répugne nullement à des déplacements l'éloignant de son village s'il trouve à l'emploi de son activité un profit sûr [...] Pour déterminer un courant d'immigration, il suffira d'une propagande aussi adroite et complète que possible et il conviendra d'offrir aux immigrants des avantages faciles à déterminer : attribution de domaines communaux, exemptions d'impôts, garantie de ravitaillement alimentaire, d'approvisionnement en matériel et en semences, etc. » (Général Hello, *op. cit.*, pp. 11 et 12).

CARTE DE LOCALISATION



pays, assurant eux-mêmes la propagande, si l'on en croit les témoignages recueillis auprès de cultivateurs établis à l'Office du Niger, après 1940.

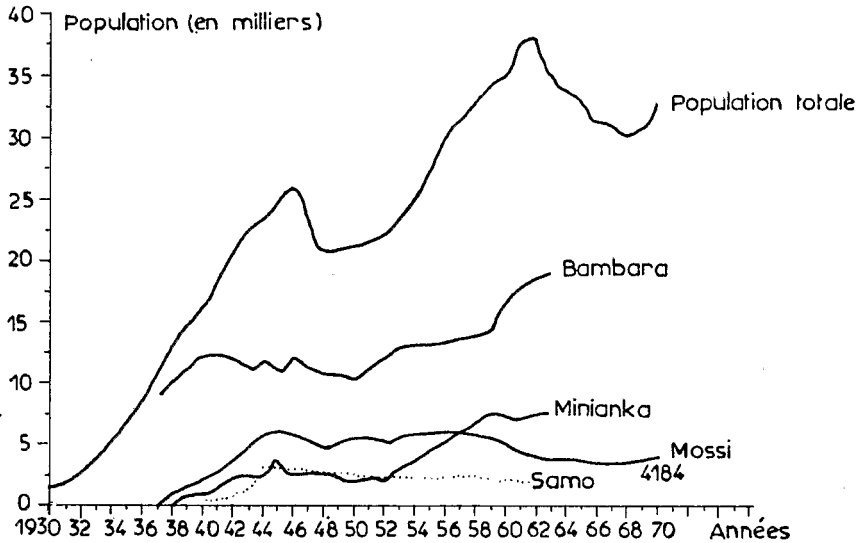
Quoi qu'il en soit, par la force ou la simple persuasion, la colonisation des centres de Kolongotomo et de Niono paraissait achevée en 1944 – avec la création d'une vingtaine de villages¹⁴. De 7 000 personnes en 1936, le colonat a atteint 15 000 personnes en 1940 et plus de 23 000 personnes, dont 5 564 mossi, en 1945 (graphiques I et II).

Mais le problème fondamental qui était celui de la fixation des immigrants n'en fut pas pour autant résolu malgré les précautions prises : regroupements des colons selon leur appartenance régionale, maintien des communications et autorisation des transports de grains avec le pays natal. C'est ce qui apparut de 1945 à 1948, lorsqu'un nombre important de colons quitta l'Office créant ainsi une légère crise démographique : la population forte de 23 220 habitants en 1945 tomba à 19 580 hab. en 1948. Ces départs furent provoqués par la proclamation de la charte de Brazzaville qui,

14. Par la suite, (de 1950 à 1956) d'autres villages furent aménagés dans ces deux centres pour de nouveaux colons originaires du Soudan ou simplement pour décharger d'une partie de leur population les villages mossi existants.

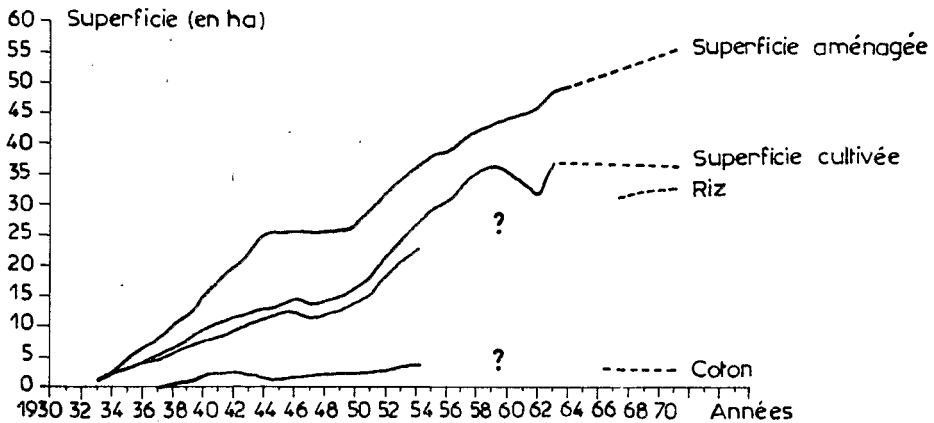
OFFICE DU NIGER

L'ÉVOLUTION DU COLONAT



Documents: tableau NFO-3000
1961 RM
tableau BIRD-2860
JC de Wilde-1968-P 65

L'ÉVOLUTION DES SUPERFICIES AMÉNAGÉES ET CULTIVÉES



Documents: Office du Niger

favorable à une politique plus libérale dans les colonies françaises, déclarait l'abolition du travail obligatoire.

Ceux, parmi les colons, qui avaient été recrutés au moyen de la force et gardaient, de ce fait, un ressentiment à l'égard de leur exode, regagnèrent la Haute-Volta (1 033 personnes), dans l'espoir de ne plus avoir à craindre les exactions de leurs chefs traditionnels. Du moins, ceux qui restèrent à l'Office furent-ils considérés comme de bonnes recrues.

La période de cinq ans, dite de « pause », décidée en 1945, eut pour effet un ralentissement des recrutements (à peine 200 par an); c'est ainsi que, compte tenu des départs enregistrés jusqu'en 1948, la population en 1950 était inférieure à ce qu'elle était en 1945, soit 20 918 habitants contre 23 220 habitants.

En 1950, avec la reprise des aménagements, le recrutement redevint nécessaire. Cette fois, il concerna surtout les populations des circonscriptions voisines de San, Koutiala, Ségou et Macina. Ce furent donc des Bambara et des Minianka que l'on installa en grand nombre à Niono, puis à partir de 1952, dans le nouveau centre de Kourouma¹⁵. Pour leur part, les recrutements en Haute-Volta cessèrent en 1954. Les dernières années, ils s'effectuèrent dans la subdivision de Kongoussi, à l'est, donc, de la « pépinière » du Yatenga qui avait fourni à l'Office, plus de 6 000 colons, pendant dix ans.

Durant toute cette période, le recrutement d'un nombre suffisant de volontaires fut difficile, compte-tenu des extensions prises par les aménagements. Jusqu'en 1939, le nombre de personnes résidant sur les terres de l'Office était resté supérieur au nombre d'hectares aménagés. De 1940 à 1947, le rapport s'accrut pour atteindre 1,2 ha/hab. en 1947. Il atteignit 1,6 ha/hab. en 1958. On peut dire que c'est à compter de 1950 que le manque d'ampleur de la colonisation détermina de sérieuses difficultés de mise en valeur des terres.

Ce n'est que pendant quelques années de 1958 à 1961 que les demandes, émanant essentiellement de soudanais, affluèrent à l'Office¹⁶. La population passa de 32 160 hab. à 37 210 hab. en trois ans.

Ce succès temporaire de l'Office a plusieurs explications : une raison peut être trouvée dans la possibilité de tirer des revenus importants de la culture du riz sur les terres vierges, et donc très productives, du nouveau secteur de Kourouma ; une autre raison tient au fait que l'entrée en colonisation fut rendu possible à des non-paysans du type marchand ou fonctionnaire [...] Ces paysans « temporaires » ou « absentéistes » trouvèrent plus facile et plus rémunérateur de cultiver du riz en recourant aux services de l'Office pour la préparation mécanique des terres et pour le battage, ainsi qu'en faisant appel à la main-d'œuvre salariée pour la récolte¹⁷.

Constatant l'engouement soudain des populations pour le colonat, la nouvelle direction de l'Office, mise en place au moment de la nationalisation, décida en 1962 de cesser les recrutements et de n'admettre que ceux (Maliens et quelques Voltaïques) qui étaient venus s'installer volontairement aux abords des terres irriguées dans l'attente d'une intégration ultérieure. Toutefois, il semble qu'il n'y ait plus eu, au cours des

15. Le centre rizicole mécanisé (C.R.M.) de Molodo créé en 1948 ne recrutait que des salariés. Ce n'est qu'en 1961, après l'abandon de l'exploitation en régie, que l'on y implanta des colons, non sans mal, du fait de l'insuffisance des recrutements.

16. En 1958, 700 demandes, représentant un effectif de 6 000 personnes, n'ont pu être satisfaites. De même, en 1959 et 1960, années durant lesquelles l'installation de 4 000 puis de 5 000 personnes a été refusée.

17. De WILDE, *loc. cit.*, p. 16.

années suivantes, un grand nombre de volontaires. Aussi le nombre de colons a-t-il diminué plutôt qu'augmenté en raison des mesures d'éviction décidées par la direction (éviction des exploitants qui avaient manqué depuis trop longtemps au paiement de leur dette ou qui n'avaient pas cultivé eux-mêmes leur terre) et surtout des départs volontaires des ressortissants étrangers du fait des indépendances nationales, de l'option socialiste prise par le nouvel État, de l'instauration du franc malien et des difficultés croissantes à produire suffisamment de riz (effondrement du prix d'achat du paddy). De 1963 à 1968, pas moins de 7 500 personnes ont quitté l'Office dont 3 900 entre 1963 et 1964, parmi lesquelles on dénombrerait environ 2 000 ressortissants voltaïques.

Depuis 1968, on assiste à une reprise de la colonisation (1968 : 29 800 hab., 1969 : 30 390 hab., 1970 : 32 983 hab.). Comme toute propagande pour le recrutement a cessé, le rehaussement du prix d'achat du paddy décidé par le nouveau gouvernement et l'abandon progressif de la culture cotonnière, jugée trop contraignante par les colons, semblent être les causes majeures de ce nouvel essor. Pour le seul secteur de Kourouma, 400 demandes sont parvenues au responsable du secteur, en 1970. Dans ce même centre, seulement 47 familles ont pu être admises en 1969, compte tenu des possibilités en dotation de cheptel vif et mort dont disposait l'Office. On assiste depuis deux ans dans les divers centres à la reconstruction, dans les villages, de vieilles concessions abandonnées, ou bien à l'aménagement de nouveaux lotissements sur les sites de villages pratiquement désertés depuis plusieurs années. Tel est le cas, à Kolongotomo, au village *bambara* de Niara Koura, où cent nouvelles cases ont été construites.

Le personnel d'encadrement nous a même affirmé recevoir des demandes qui émanent de Voltaïques ayant quitté l'Office après 1960. Mais cela ne peut laisser augurer d'un retour des anciens colons *mossi* et *samo*. Dans le contexte présent, la majorité des exploitants est de nationalité malienne et ce caractère ne peut que se renforcer. Dans le cadre du nouvel État, la colonisation de l'Office du Niger devrait pouvoir enfin se stabiliser.

B - La création d'un paysannat : conditions d'installation et d'encadrement

L'entreprise de colonisation agricole dans laquelle s'est engagé l'Office constitue une tentative de promotion du paysan.

« La colonisation soudanaise est œuvre d'éducation autant que de mise en valeur [...] [Pour ce faire] ...et maintenir de plein gré, sur les terres irriguées, le nombre de colons nécessaires, il faut qu'ils y soient chez eux », écrivait vers les années quarante un directeur de l'Office. En fait, l'Office donne à chaque colon un logement, le dote en terres irriguées, lui fournit à crédit un certain équipement et a créé des structures permettant aux cultivateurs de s'associer de manière à permettre un dialogue avec le personnel d'encadrement¹⁸.

Dans le village où ils sont affectés, les colons reçoivent une concession d'habitation pourvue de case en nombre suffisant (en moyenne, une pièce pour deux personnes), toutes ou en partie aménagées. Dans les limites de ces concessions, ils sont libres, par la suite, de construire autant de cases et de greniers qu'ils le désirent.

18. Il a été prévu également une infrastructure médicale et scolaire très développée.

Dès leur arrivée, un lot de terres leur est attribué, lequel peut être composé de parcelles groupées ou bien dispersées. Ce second cas est le plus fréquent, actuellement, puisque les nouveaux arrivés ne peuvent disposer que des parcelles vacantes au milieu des lots des colons anciennement installés et que, par ailleurs, l'abandon de casiers devenus incultes a obligé l'Office à recomposer progressivement les parcellaires villageois en accordant à chaque exploitant quelques parcelles sur les meilleures terres.

La superficie des lots est très variable. Elle dépend, en principe, des cultures pratiquées, du nombre de personnes composant la famille et du nombre de travailleurs vivant avec le chef d'exploitation.

Ces dernières années, le règlement attribuait 1 ha par personne, en culture exclusivement rizicole, et 0,50 ha par personne auquel venait s'ajouter 1 ha de coton par travailleur actif de plus de quinze ans, dans les secteurs cotonniers¹⁹. Depuis l'arrêt de la culture du coton, les attributions de lots se font, dans tous les centres, sur la base de 1 ha/personne. Ce système serait probablement à réviser car il n'est pas assez souple. Mieux vaudrait, en effet, tenir compte du nombre des actifs plutôt que de celui des bouches à nourrir, pour le plus grand bien des chefs d'exploitation qui ne peuvent pas toujours cultiver, faute de bras, la superficie qu'on leur a donnée. Cependant, il n'y a pas de minimum, ni de maximum, de surface à cultiver. L'administration se réserve le droit de diminuer le nombre de parcelles d'un colon si celui-ci ne les utilise pas, de même qu'il accorde un ou deux hectares supplémentaires à un exploitant qui est jugé apte à cultiver une plus grande superficie.

Les casiers sont affectés en jouissance au paysan, l'État restant propriétaire et l'Office gérant. L'ingénieur Bélimé avait projeté, en son temps, d'accorder aux colons un droit de propriété sur leurs domaines, après une période probatoire de dix ans. Ce statut n'a jamais été appliqué et, en 1962,

la nationalisation des terres de l'Office a mis fin aux polémiques relatives à ce droit de propriété. Le colon n'a qu'un droit de culture transmissible par héritage, lequel peut lui être retiré s'il en fait mauvais usage²⁰ ou s'il ne respecte pas les obligations imposées dans le contrat d'exploitation qu'il signe lors de son admission²¹.

Le système d'irrigation et les terrains de culture justifient l'impôt foncier dès que l'exploitation devient fonctionnelle (au bout d'un an). Cette taxe, qui a varié au cours des années, est aujourd'hui de 400 kg de paddy ou 240 kg de coton-graine à l'hectare.

19. Un chef d'exploitation âgé de plus de 50 ans pouvait être dispensé de cultiver un hectare de coton, dès lors qu'un autre travailleur était présent dans sa famille. À part cette exception, il n'y avait pas d'âge limite.

Les parcellaires villageois ainsi que leur division en « lots de colonisation » ont changé de configuration, au cours des années, en fonction des changements des techniques culturales. Ainsi, en 1950, à Niono, en zone cotonnière, chaque colon disposait d'un lot de colonisation composé de 2 ha de coton, 2 ha de sorgho (engrais vert en assolement), 1 ha de rizière en culture, 1 ha de rizière en jachère. À Kolongo en zone rizicole, le lot de colonisation comprenait 3 ha de rizière d'un seul tenant (cf. VIGUIER, M. P., « La mise en valeur par la colonisation africaine des terres irriguées du Delta central nigérien », dans *Agronomie tropicale*, vol. V, nos 3-4, 1950, pp. 152-177.

20. Dans un cas d'éviction, la direction de l'Office envoie à la personne concernée une lettre l'avertissant de quitter l'Office dans un délai de trois mois. Quand un exploitant décide de sortir de colonisation, il doit au préalable s'acquitter de ses dettes envers l'Office (prêts de semences, dotation en cheptel, frais de labours etc.). Si une partie de la famille reste, et que le partant ne peut payer l'intégralité de ses dettes, celles-ci sont divisées entre lui et le nouveau chef de l'exploitation. L'administration de l'Office est formelle sur le règlement des dettes après avoir estimé que, depuis 1962, les colons qui ont quitté volontairement leur village, ont laissé pour 350 millions de francs maliens de dettes (ce qui équivaut au montant global de la dette des colons actuellement en place à l'Office du Niger).

21. De WILDE, *op. cit.*, p. 18.

En principe, une fois affecté dans un village, un colon ne peut le quitter ni même changer de parcelles, à moins que des raisons familiales ne le justifient.

Quand un agriculteur entre en colonisation, l'Office du Niger lui avance des vivres (mil ou riz à raison de 400 kg/personne/an) lui permettant d'attendre sa première récolte, ainsi que des semences (140 kg de paddy/ha), une charrue et une paire de bœufs immunisés contre les épizooties et en partie dressés²². Lorsqu'il n'y a pas d'attelages en nombre suffisant pour doter les nouveaux arrivés, les casiers que reçoivent ces derniers sont labourés mécaniquement et ensemencés. D'une façon ou d'une autre, dotation en cheptel vif et mort, ou labours mécaniques leur sont facturés et sont remboursables en plusieurs annuités²³.

« Pour apprendre au paysan l'emploi de la traction attelée, l'habituer à soigner les bœufs de trait, lui montrer le fonctionnement du réseau d'irrigation, (lui apprendre les façons culturales), il est évidemment indispensable de le pourvoir d'un encadrement professionnel²⁴. » Cet encadrement est constitué par des moniteurs de village, des chefs d'unité de production et des chefs de secteur.

Un moniteur d'agriculture est en place dans chaque village. Il contrôle les activités de vingt à trente exploitants, c'est-à-dire la présence des cultivateurs sur les parcelles, leur manière de travailler, le respect du calendrier agricole etc. Il surveille également les récoltes et le battage du paddy pour éviter la fraude au moment de la collecte²⁵.

Les moniteurs sont placés sous les ordres de chefs d'unité (ancienne unité de culture), qui contrôlent la production de 1 500 à 2 500 ha, exploités par les paysans de six à dix villages. Au-dessus d'eux, se placent les chefs de secteur (un secteur regroupe cinq ou six unités de production) qui sont responsables de l'exécution des travaux sur prestations²⁶ ou d'entretien courant du réseau hydraulique, de la distribution des semences, de la fourniture d'engrais, du battage et de l'achat des récoltes. Tel est le personnel d'encadrement.

Afin de ne pas laisser le colonat seul face à une administration lourde et diversifiée, il a été institué, dès 1932, des associations agricoles auxquelles les chefs d'exploitation devaient obligatoirement adhérer. Leur but était de faciliter la

22. Un accord existe entre l'Office et une coopérative d'élevage établie à la station du Sahel (Niono). Les bœufs sont achetés par la coopérative dans le Macina, sélectionnés, vaccinés et vendus à l'Office. Un contrat stipule que les animaux ayant quelque défaut sont renvoyés à la coopérative.

23. Les remboursements se font de la façon suivante :

cheptel : La paire de bœufs : trois annuités de 10 485 FM ou 420 kg de paddy, prélevés à la collecte ;

la charrue : trois annuités de 7 490 FM ou 300 kg de paddy ;

la herse : trois annuités de 3 200 FM ou 130 kg de paddy.

24. E. BÉLIME, *Les travaux du Niger, études et projets*, E. Larose, Paris, 1921, p. 170.

25. La fraude est une véritable obsession pour le personnel de l'Office. Alors que celui-ci a le monopole de la collecte, depuis 1962, les colons sont généralement accusés de détourner une partie de leur récolte pour la vendre à leur profit aux villageois habitant à l'extérieur des périmètres (cas le plus courant : échange de paddy contre du mil). Les raisons qui poussent certains cultivateurs à frauder, tiennent du fait que l'Office recouvre les dettes en prélevant sur la récolte. Il arrive souvent que des paysans endettés dont la récolte est intégralement prélevée par l'Office, sans aucun paiement, cherchent à se procurer, par le moyen de la vente illégale, l'argent liquide dont ils ont besoin.

26. Dans chaque secteur, une « section des machines et tracteurs » (S.M.T.), disposant d'un parc d'engins lourds, assure l'entretien du réseau hydraulique et des pistes, les façons mécaniques indispensables à la culture intensive du coton et les labours profonds, à la demande des colons. Pour toutes les façons mécaniques, des redevances supplémentaires sont demandées aux colons :

Culture intensive du coton (C.I.C.) : billonnage : 150 kg de coton-graine/ha ; entretien aménagement tertiaire : 30 kg/ha ; engrais : 160 kg/ha ; insecticide : 420 kg/ha.

Labour profond des rizières : 600 kg/ha (ou 15 000 FM), payable en deux annuités (2/3 - 1/3).

transmission aux exploitants des instructions de l'administration ainsi que de permettre aux colons de participer aux orientations de la politique de l'Office. « Malheureusement, l'ampleur des tâches qui leur étaient proposées, la technicité croissante exigée des responsables, l'insuffisance de l'instruction, la lourdeur de l'appareil freinèrent l'activité et le développement des associations, lesquelles, au lieu de devenir des foyers actifs de progrès économique se sont trop souvent cantonnées dans le seul domaine administratif et comptable²⁷. Aussi, à partir de 1958, l'Office a-t-il cherché à leur substituer un nouveau type de groupement. Plusieurs documents furent présentés dont l'un, en 1960, demeuré lettre morte, contenait des propositions pour transformer l'Office en une société d'économie mixte à laquelle participeraient les divers groupes intéressés, au prorata de leurs intérêts. De nouveaux statuts ont été déterminés en 1963 suivant une optique éminemment socialiste.

Il s'agit de groupements à vocation coopérative afin de créer une vie collective villageoise « de faire prendre conscience à tous les colons des liens d'interdépendance qui les unissent entre eux (briser le cloisonnement ethnique entretenu sur la base des villages) et les attachent à l'Office, de l'importance d'un comportement participationniste et non systématiquement revendicatif ». (Par exemple, l'administration désirait ne plus reconnaître que des dettes collectives par village)²⁸.

Chaque unité de production a maintenant sa coopérative, son conseil d'administration, ses responsables (les délégués villageois, à raison de 4 ou 5 par village), son magasin. Toutefois, ces groupements sont rapidement devenus de simples intermédiaires pour la vente de produits de consommation courante (sucre, sel, savon), qui sont ravitaillés par un magasin d'État, la SOMIEX.

La tentative intéressante, qui consistait pour chaque coopérative, à partir du capital dont elle dispose, à louer à ses membres des biens d'équipement (charrettes, charrues, bœufs de trait) à des prix inférieurs à ceux pratiqués entre les colons, semble abandonnée. Par ailleurs, le magasin de la coopérative est géré, le plus souvent, par le chef d'unité de production, en raison de l'analphabétisme des délégués. C'est lui encore qui procède aux « achats directs » ; lesquels consistent à aider certains colons en leur achetant une infime portion de leur récolte (10 à 15 kg de paddy par hectare cultivé ; 40 kg de coton/ha), avant que ne débutent les collectes.

Enfin, les champs collectifs de village, dont la vente des produits (riz ou coton) se faisait au profit de la caisse de la coopérative (et donc intéressait tous les exploitants), ont été cultivés avec réticence et d'une façon générale très mal entretenus, malgré la propagande des comités politiques. Aujourd'hui, les champs collectifs ne sont plus cultivés²⁹.

« Les colons n'ont pas conscience de former une véritable communauté et de travailler leur terre. Ils gardent l'impression de travailler pour une entreprise qui leur est étrangère et dont ils sont les employés³⁰. » À tout le moins, les tentatives de coopération n'ont pas abouti à l'Office du Niger et ont même déterminé un grand nombre de paysans à quitter les terres irriguées entre 1962 et 1968. Est-ce à dire que

27. R. MADIER, *Un problème social et humain particulier au Soudan : l'évolution du paysannat de l'Office du Niger*, Délégation du paysannat, s.l., s.d. (4p. multigr.), p. 2.

28. *Ibid.*, p. 4.

29. Les champs collectifs de 0,50 ha étaient cultivés par des brigades de 15 travailleurs pour la culture cotonnière et de 10 travailleurs pour la culture du riz. Notons, par souci d'objectivité, que les associations agricoles créées en 1931 étaient considérées, en 1950, comme des réussites : cf. VIGUIER, *loc. cit.*, pp. 157 et 162.

30. GUILLAUME, *loc. cit.*, p. 287.

dès lors que les directives outrepassent leur intérêt personnel, les colons ne se sentent plus concernés?

Tant qu'il s'agit de travailler son lot de terre, de fumer et de désherber la rizière, de sarcler le coton, l'exploitant est généralement attentif aux conseils qu'on lui prodigue, car d'eux dépendent sa récolte et ses revenus. Mais il n'est pas pour autant associé à la vie de l'Office. Que celui-ci décide d'augmenter la production et lance une campagne d'intensification des cultures, et ses dirigeants s'aperçoivent bien vite que les colons ne collaborent pas au programme et que la culture en régie reste le seul moyen de remédier à cette faillite du colonat.

III - LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

Au delà d'une présentation des réalisations de l'Office, un rapide constat peut être dressé.

Une disproportion considérable apparaît entre les possibilités du Delta central nigérien, perçues en 1920, et le volume des aménagements réalisés. Les différents projets (1920, 1929, 1945, 1950) non seulement s'intéressèrent à des superficies de plus en plus réduites, mais encore furent abandonnés successivement, ayant à peine connu un début de réalisation³¹. Ainsi, l'infrastructure hydraulique, créée pour la mise en valeur de plusieurs centaines de milliers d'hectares, n'en irrigue aujourd'hui que 55 000 (dont 37 000 effectivement exploités).

L'îlot de prospérité dont l'expansion devait se faire d'elle-même, n'a pas attiré autant de colons qu'on l'espérait; ce qui a engendré d'une façon irrémédiable l'impossibilité d'exploiter rationnellement les périmètres irrigués construits à grand frais.

Enfin, l'Office du Niger voulant tout de même accroître sa production a eu recours, faute de main-d'œuvre suffisante, à la motorisation qui s'est avérée très coûteuse dans une région distante de plus de 1 500 km de la côte la plus proche, et que, par ailleurs, les productions obtenues n'ont jamais été telles qu'elles puissent couvrir les frais de fonctionnement et permettre l'amortissement du capital investi dans l'entreprise³².

À l'évidence, ces constatations sont étroitement liées et découlent les unes des autres. En outre, le principal point d'achoppement, ce qui a rompu l'équilibre de tout le système, a été l'existence d'une disproportion constante entre les superficies à cultiver et le volume de la main-d'œuvre en colonisation. Il faut bien reconnaître que ce ne sont pas les plans d'aménagement préétablis qui ont déterminé, comme on le pensait, l'immigration des populations, mais que ce sont les caractères de la colonisation qui ont commandé une révision des programmes de mise en valeur des terres. Un plan d'irrigation se justifie par le rendement élevé à l'unité de surface qu'il permet de réaliser, et ce rendement ne peut-être obtenu qu'à l'aide de la main-d'œuvre qu'on réussit à recruter et de l'outillage dont on peut la doter. Faute de quoi, l'entreprise n'est plus rentable.

31. Les promoteurs se sont toujours défendus d'avoir proposé un programme d'aménagement appelé à être réalisé intégralement. Le but du projet de 1929 était essentiellement de démontrer les potentialités de cette région et l'intérêt d'y entreprendre des aménagements hydrauliques.

32. En 1921, E. Béline affirmait que « Les revenus à provenir de la taxe foncière ne font pas que couvrir les frais d'exploitation et les intérêts des sommes engagées; ils permettent l'amortissement de celles-ci dans une période de moins de 40 années après l'achèvement des travaux ».

La solution qui consiste à réduire les superficies cultivées, dès lors que l'on recherche une intensification de la production, n'a jamais été sérieusement envisagée à l'Office. Cela tient à deux raisons essentielles : d'une part, une réduction des espaces cultivés aurait signifié l'abandon d'une partie des aménagements (et l'Office ne pouvait s'y résoudre) et d'autre part, les colons n'auraient jamais accepté une diminution de leurs lots auxquels ils sont attachés par un séjour plus ou moins long.

Dans ces conditions, la politique d'intensification proposée par l'Office ne pouvait que s'appuyer sur l'introduction de façons culturales mécaniques contre redevances au moment des récoltes, et sur un accroissement des temps de travaux demandés aux agriculteurs. Compte tenu des remboursements au moment des récoltes, les intéressés ont jugé insuffisante l'augmentation des profits, eu égard aux efforts supplémentaires exigés d'eux³³. L'intensification a provoqué leur réticence, puis leur désaffection et plus encore, beaucoup d'entre eux se sont progressivement endettés, soit auprès de l'Office, soit auprès des autres exploitants, puis ont fui.

Le colon n'est pas un inadapté tant que l'effort demandé répond à ses préoccupations. Abandonner la *daba* pour la charrue est déjà une évolution remarquable. Lui faire admettre ensuite que les rendements seraient supérieurs en épandant de la fumure minérale et en labourant profondément le sol (pour lutter contre l'envahissement des rizières par les plantes adventices) demande déjà beaucoup plus de temps. Cependant, le confronter, dès son entrée en colonisation aux exigences de la culture industrielle est exiger trop de lui. Facturer au cultivateur, dès la première campagne (et à des coûts prohibitifs) la préparation mécanique de ses parcelles, c'est l'endetter et le décourager. Il faut plusieurs années, quatre à cinq ans et peut-être plus pour que les conceptions du paysan en matière d'agriculture évoluent en même temps qu'il acquiert une mentalité nouvelle, celle du profit. Encore ne faut-il pas surestimer ce désir d'accumuler un capital. En premier lieu, le paysan qui devient colon recherche la sécurité alimentaire. Son désir est de remplir ses greniers et, pour cela, il est intéressé à la culture des céréales. Ce n'est que bien plus tard (nous pensons qu'une dizaine d'années est nécessaire) que le colon peut dépasser cette simple satisfaction et rechercher alors le profit maximum en mettant en jeu toutes ses capacités de travail. Mais, du coup, il acquiert la notion de productivité et devient méfiant à l'égard de toute innovation.

En engageant l'aménagement du Delta central nigérien, les gouverneurs de l'A.O.F. se proposaient, d'une part, d'édifier au centre de l'hinterland un « grenier » toujours assez bien garni pour éliminer de cette contrée les famines qui décimaient les populations périodiquement, d'autre part, de créer un centre de production cotonnière capable de restreindre dans une large mesure par ses apports, les sorties d'or que la métropole était dans l'obligation de consentir en contrepartie de ses importations de textiles étrangers³⁴.

Mais l'Office du Niger, pour ses promoteurs, ne fut pas seulement une entreprise économique et technique. Dès sa conception, il constituait une tentative de promotion du paysan africain à un niveau technique et social supérieur à ce qu'il pourrait espérer normalement dans le cadre de son terroir traditionnel³⁵.

33. Du simple point de vue de la productivité, celle-ci passait pour le coton de 9,17 kg/jour en culture ordinaire à 9,60 kg/jour en culture intensive C.I.C., pour une augmentation de temps de travail d'un tiers et pour le riz de 25,6 kg/jour en semis direct, à 29 kg/jour en repiquant pour un accroissement de temps de un dixième.

34. BÉLIME, *op. cit.*, p. 145.

On s'aperçoit que dès le départ il y a eu compromis : on ne recherchait pas exclusivement la productivité et la rentabilité. Ce n'est que bien plus tard, une fois la guerre terminée, en constatant l'échec de la production cotonnière que l'on s'est rendu compte que pour une entreprise comme l'Office du Niger, qui avait requis de tels investissements et dont les frais généraux étaient si élevés, il était de la plus haute importance d'obtenir une production nette aussi élevée que possible. L'Office a donc décidé d'intensifier la production. Cependant, d'autres facteurs se sont révélés, qui ont limité à leur tour le succès du nouveau programme, soit la faible potentialité des sols et la déficience du réseau d'irrigation et de drainage³⁶.

En 1962, l'option prise par la nouvelle direction fut d'accroître résolument la production de paddy pour satisfaire la consommation nationale ; la République du Mali étant devenue importatrice de riz.

Cette décision explique la priorité donnée à l'exploitation en régie dont on peut planifier la production et qui, par ailleurs, tend à démontrer l'efficacité de la culture collective face au manque de dynamisme des colons.

CONCLUSIONS

Indépendamment de l'expérience propre à l'Office du Niger, il faut remarquer que, d'une façon générale, aucune des grandes opérations agricoles menées en Afrique dans

35. MADIER, *op. cit.*, p. 1.

36. « Les insuffisances du système d'irrigation et de drainage ont eu des effets négatifs sur les rendements des cultures. Le mauvais entretien du réseau, d'une part, l'insuffisante section des canaux, d'autre part (eu égard aux continuelles extensions des aménagements), n'ont fait qu'aggraver ces défauts. Un contrôle convenable de l'irrigation, aussi bien de la quantité d'eau que de la durée de sa présence dans les casiers, est bien entendu nécessaire à l'obtention de bons rendements de riz et de coton. Ces deux cultures requièrent de l'eau, non seulement aussitôt que possible pour permettre un semis précoce, mais aussi durant toute la longue période de croissance de la plante. Au cours de son cycle végétatif, le coton a besoin d'un approvisionnement régulier en eau, mais un trop grand apport d'eau ou un défaut de drainage se traduisent rapidement par une chute de la production. Le paddy doit avoir suffisamment d'eau pour être constamment immergé à une même profondeur, mais les casiers doivent pouvoir être drainés à certaines périodes et en particulier avant les récoltes. Les rizières doivent aussi être asséchées entre les campagnes agricoles afin d'être protégées contre l'envahissement des mauvaises herbes. À l'Office du Niger, ces conditions n'ont jamais été remplies. » (de WILDE, *loc. cit.*, p. 27).

Par ailleurs, « il paraît probable que si l'école pédologique française avait été développée [...] dès 1925, on eût hésité à entreprendre un tel réseau d'irrigation desservant des sols de qualités très variables, mais souvent assez médiocres, difficiles à travailler (argiles durcissant) et à drainer (faible pente) » (R. DUMONT, *Quelques observations sur l'agriculture du Mali*, Ségou, janvier 1970, (16p. multigr.), p. 8. La distinction initiale entre terres à riz et terres à coton, telle qu'elle fut exprimée dans le programme général de 1929 était beaucoup trop théorique. Les études menées à partir de 1948, ont rapidement modifié ce classement trop sommaire (mais il était trop tard). Les résultats généraux de ces études indiquent que :

« Les sols du delta central sont agrologiquement pauvres, d'une acidité variant de 5,5 à 7 (dépassant parfois la neutralité pour les sols à nodules calcaires) d'une très faible teneur en matières organiques, donc en azote, et d'une structure très généralement déficiente.

Les terres les moins acides et les mieux structurées peuvent constituer de bonnes terres à coton. Elles auront de toutes façons de fortes exigences en fumure organique. Les terres les plus acides, et les moins bien structurées, doivent être réservées aux cultures peu exigeantes, telles que le riz, le sorgho, ou encore l'arachide (pour les plus légères d'entre elles).

Or ces divers types de sols sont très imbriqués, en une véritable mosaïque, et il devient alors très difficile de localiser les cultures en fonction de la vocation naturelle des sols. On ne peut procéder que par type pédologique dominant, dans un périmètre donné. Il s'ensuit une relative hétérogénéité de la végétation, surtout pour une culture exigeante comme le coton. Pour cette dernière, il est donc indispensable de concevoir un mode de culture à très fortes fumures organiques et d'appliquer des techniques de lutte permanente contre la dégradation de la structure, la destruction de la matière organique et les effets de dispersion colloïdale de l'irrigation ». (OFFICE DU NIGER, *Note de présentation technique*, Ségou, 1960, (60p. multigr.), pp. 14-16).

des « terres neuves » n'a échappé à de graves difficultés, surtout quand les problèmes d'aménagement se sont doublés d'un effort de mécanisation. Toutefois, il nous semble que les difficultés proviennent surtout des principes régissant le mode d'exploitation des terres. Généralement, ils ne sont pas établis en faveur d'une colonisation de peuplement que les responsables souhaitent pourtant stable. On est obligé de constater que dans les plans de mise en valeur des terres neuves, le colon n'est pas toujours prévu comme le principal intéressé à l'innovation technique.

Malgré les déclarations de principe, il en a été ainsi à l'Office du Niger, créé pour satisfaire les besoins d'une métropole. L'Office est né de considérations techniques. Il fallait profiter d'une circonstance, à savoir « l'eau coule toute seule », pour développer un centre de production cotonnière. Ce n'est qu'en second lieu, lorsqu'il a fallu rechercher la main-d'œuvre nécessaire à son exploitation, que les promoteurs ont songé aux *Mossi*, au même titre qu'aux autres groupes du Soudan. Les premiers responsables de l'Office n'ont pas été particulièrement animés par la volonté de soulager les fortes pressions démographiques du Yatenga. La colonisation agricole a été conçue comme une colonisation de production. Ce caractère n'a fait que se confirmer à mesure que l'exploitation des terres irriguées s'est orientée vers des modèles de mise en valeur et d'organisation de pays développés. Les colons ont successivement cultivé le mil et le riz, puis le riz et le coton et, enfin, la culture cotonnière est devenue intensive et mécanisée. Cette évolution démontre clairement qu'une colonisation à but de production est incompatible avec un système de culture traditionnelle; d'où l'incessant conflit qui oppose les cultivateurs aux représentants du système de valeur qui leur est offert en modèle.

Dans les faits, il apparaît que le désir de constituer un centre de formation de paysans modernes en même temps qu'un secteur de haute production n'a pu être réalisé avec autant d'harmonie que l'avaient souhaité les responsables de l'Office; faute de quoi, progressivement, l'accent a été mis sur l'intensification de la production.

Comme nous l'avons déjà signalé, une telle critique peut être étendue à d'autres expériences de colonisation agricole, à commencer par le Gézirha, dans l'actuelle république du Soudan, où, malgré des conditions objectives meilleures telles la fertilité des sols, la possibilité de se passer de drainage, les communications plus faciles, la situation reste loin d'être parfaite. Il est même juste de reconnaître qu'au cours des différentes étapes qu'a connues le développement de l'Office du Niger, il s'est toujours trouvé des responsables attentifs aux réactions des colons et que ces derniers ont pu bénéficier, suivant les périmètres où ils étaient affectés, de conditions de vie assez favorables. Tous connaissent une aisance vivrière, ont adopté des techniques nouvelles de culture et certains accèdent à des revenus élevés.

Comme partout ailleurs, le dirigisme en matière de production a eu tendance à se développer quand il est apparu que le plan de mise en valeur n'avait pas été bien conçu, que les cultures préconisées ne pouvaient pas s'adapter et que le projet était en fin de compte trop ambitieux (coûts élevés qui imposent des rendements culturaux maxima).

La mise en valeur de périmètres agricoles et l'installation des populations peuvent se réaliser avec des perspectives différentes: au départ, ne pas envisager un effort de grande envergure pour atteindre un niveau de production élevé, mais plutôt favoriser le déplacement et l'installation des familles d'agriculteurs et faciliter leur enracinement. Les objectifs économiques et techniques, quant à eux, peuvent être introduits progressivement.